
Participez au Fonds Henri Simonart !



Plus de trente mille étudiants ont bénéficié de ses enseignements à l'Université catholique de Louvain. Le Professeur Henri Simonart a marqué l'entrée à l'université de générations entières de juristes et d'économistes. Homme de conviction, il a su les éveiller à la rigueur du droit avec passion et avec talent. Sa ligne claire, son sens de la formule, son humour ont fait des cours de *Sources, principes et méthodes du droit* et de *Fondements du droit* les tremplins d'un apprentissage de qualité à la réflexion juridique.

Henri Simonart accède aujourd'hui à l'éméritat. À cette occasion, il désire soutenir la réalisation d'un projet en République démocratique du Congo. L'Afrique n'est pas une inconnue pour lui : il l'a découverte alors qu'il remplaçait au pied levé l'un de ses collègues appelés à y dispenser des cours. Elle lui a fait l'effet d'un coup de foudre. Depuis, son sort l'interpelle. C'est cet attachement qu'il souhaite marquer à l'heure de son départ, en rassemblant au sein d'un Fonds qui porte son nom des moyens destinés à financer un projet en faveur de la population congolaise.

Le projet

Le Fonds Henri Simonart entend soutenir la création et, dans la limite des sommes disponibles, le fonctionnement d'un *Centre Henri Simonart pour la promotion des droits humains* à l'Est de la République démocratique du Congo, en province du Sud Kivu – théâtre, on le sait, de violences récurrentes à l'égard des populations locales en raison des conflits qui y sévissent depuis plus d'une décennie.

Ce projet a été mis sur pied en collaboration avec une ONG locale, le *Réseau des femmes pour la défense des droits et la paix* (RFDP), reconnue par les Nations Unies. Le RFDP est bien connu de l'Université catholique de Louvain : sa secrétaire exécutive, Madame Venantie Nabintu Bisimwa, a été promue au titre de Docteur *honoris causa* de l'Université le 2 février 2010 au nom des valeurs de respect, d'humanisme et de tolérance qu'elle défend dans une région dévastée par la guerre. Le RFDP assure la promotion de la paix par l'information des femmes, plus généralement par l'information de la population, dans le domaine des droits humains : il organise et encourage la diffusion des savoirs en sensibilisant les individus à leurs droits et en suscitant un débat pacifique sur la manière de les faire respecter.

Soucieux de répondre à un besoin logistique immédiat, le Centre Henri Simonart aura pour mission l'information de la population sur les droits humains et sur la protection de ceux-ci. Il mettra à la

disposition du public, en ce compris les chercheurs et les enseignants, une documentation étoffée sur le sujet. Il sera aussi un lieu de réflexion et d'échanges dans le domaine des droits fondamentaux grâce à l'organisation de formations, de conférences, de ciné-débats, etc.

L'objectif est d'agir tant en première ligne qu'en seconde ligne, de manière à ce que les acteurs qui ont bénéficié des services du Centre puissent à leur tour relayer leur savoir dans leurs milieux d'action respectifs. De manière générale, il s'agit de contribuer progressivement à la promotion et au respect des droits de l'homme dans le Sud Kivu par la sensibilisation et par l'enseignement, seuls à même de faire changer les mentalités en profondeur.

D'un point de vue matériel, le Centre Henri Simonart sera installé dans le territoire de Walungu, à 45 kilomètres de Bukavu. Traversé par une route nationale, ce territoire accueille un centre administratif, culturel et commercial pluriethnique qui abrite notamment des institutions d'enseignement supérieur et universitaire, ainsi que des établissements d'enseignement secondaire et professionnel.

Les objectifs financiers

La création du *Centre Henri Simonart pour la promotion des droits humains* nécessite d'y consacrer des moyens financiers, logistiques et humains. Elle fait l'objet d'un budget de dépenses précis établi par Madame Nabintu Bisimwa, en collaboration avec des membres du corps académique de l'UCL.

Les prévisions indiquent qu'un montant de 15 000 euros est nécessaire pour assurer la mise sur pied du Centre et sa promotion auprès de la population, qu'il s'agisse d'acquérir le mobilier et le matériel informatique adaptés, de constituer le fonds documentaire proprement dit ou de faire connaître le Centre par un affichage public et des communiqués radios.

Par ailleurs, un montant de 35 000 euros s'avère indispensable pour garantir le fonctionnement du Centre pendant deux ans. Il importe de couvrir durant cette période, notamment, le financement des services d'un bibliothécaire, d'un réceptionniste et d'un gardien, le paiement des prestations de consultants et d'experts aptes assurer des formations de qualité, ainsi que l'abonnement à un ensemble de journaux et de revues. Parallèlement, différents mécanismes seront mis en place par le RFDP – appel à fonds extérieurs, vente de services publics de secrétariat et de reproduction de documents, partenariat avec certaines maisons d'éditions et avec les Presses universitaires du Congo,... – afin d'assurer la pérennisation du Centre.

Un montant total de 50 000 euros doit donc être réuni pour établir le *Centre Henri Simonart* sur des bases solides. C'est dans cette optique qu'il est fait appel à la générosité des amis et connaissances d'Henri Simonart, plus généralement à celle de toute personne ou entreprise sensible à la cause des droits humains au Congo.

La gouvernance

Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité de Madame Venantie Nabintu Bisimwa elle-même, avec l'assistance d'une étudiante de l'UCL qui réalise son mémoire sur place. L'expertise de Madame Bisimwa ainsi que l'expérience et la notoriété du *Réseau des femmes pour la défense des droits et la paix* dans la sous-région, au niveau congolais et sur la scène internationale, constituent autant de gages de réussite de la démarche.

Le Fonds Henri Simonart proprement dit est constitué sous la forme d'un compte de mécénat

ouvert à la Fondation Louvain. Géré sous la responsabilité d'un comité d'accompagnement composé d'Henri Simonart lui-même et de professeurs de la Faculté de droit de l'UCL, il est alimenté par les dons en argent effectués dans le cadre du présent appel.

Les fonds récoltés seront versés par la Fondation Louvain sur un compte interne à l'UCL, dont le Professeur Sylvie Saroléa sera titulaire. Ils seront reversés directement au Centre au départ de ce compte, sur facture, avec l'accord du comité d'accompagnement et sous la supervision de Madame Venantie Nabintu Bisimwa. Un rapport d'activités établi sur place sera remis chaque année au comité d'accompagnement et rendu accessible sur la page web du Fonds Henri Simonart, consultable sur le site Internet de la Faculté de droit et de criminologie (<http://www.uclouvain.be/drt.html>).

Votre contribution

Le Fonds Henri Simonart ne pourra exister que grâce à votre soutien. Les dons peuvent être effectués au nom de la **Fondation Louvain** sur le compte suivant :

271-0366401-64
IBAN : BE29 2710 3664 0164
BIC : GEBABEBB

avec, en communication « **Fonds Henri Simonart + Nom + prénom** ». Les dons de 30 € et plus sont déductibles fiscalement, les attestations fiscales étant envoyées de manière automatique par l'UCL.

L'évolution du montant des sommes récoltées pourra être suivie sur la page web du Fonds Henri Simonart, consultable sur le site de la Faculté de droit et de criminologie (<http://www.uclouvain.be/drt.html>). Toute autre forme de mécénat, telle que le don de documentation sur les droits humains, est la bienvenue et peut être réalisée en contactant le Prof. Charles-Hubert Born (charles-hubert.born@uclouvain.be). Les sponsors privés qui effectuent un don de plus de 500 euros verront leur logo affichés sur la page web du Fonds Henri Simonart.